



Paris, le lundi 16 mai 2011

LETTRE
OUVERTE

Madame Michèle SABBAN
Vice-présidente chargée de
l'administration générale, du personnel et
des marchés publics

Site : Hôtel Murat

Madame la vice-présidente,

Lors du CTP du 9 mai 2011, vous m'avez demandé de vous saisir par écrit sur le problème que j'évoquais relatif au temps de travail des agents d'accueil.

Le projet de règlement intérieur sur le temps de travail des ATTEE prévoit une réduction de l'amplitude horaire et présente une réduction du volume horaire de tous sauf des agents d'accueil. Or ces derniers sont ceux pour qui il est le plus urgent de réexaminer ces éléments. Cela concerne plus de 500 agents.

Les agents d'accueil travaillent 1730 heures par an et 43 heures par semaine pour les personnels en poste simple et 1910 heures et 48 heures pour chaque agent en poste double. L'amplitude horaire est de 13 heures !

Une simple comparaison des conditions de travail avec celles des agents d'accueil du siège montre la marge de progression qu'il reste à faire, si la promesse d'une véritable intégration des agents des lycées par Jean-Paul Huchon n'est pas une promesse vaine. Et nous n'abordons pas ici les conditions de rémunération...

Au delà de ces considérations d'égalité de traitement, l'amplitude horaire et les volumes horaires des personnels d'accueil des lycées ne sont pas acceptables pour nous. Ils datent d'un autre âge, nuisent gravement à la vie de famille normale de ces agents et participent à la pénibilité de leur travail.

.../...

.../...

C'est pourquoi il nous paraît important au moment où la collectivité reprend les règles concernant le temps de travail, que les agents d'accueil voient enfin une amélioration de leur condition de travail. Une amplitude horaire de 11 heures nous paraît nécessaire. Une réduction du volume horaire au même niveau que les autres agents, augmentée de cinquante heures, nous paraît envisageable. Plus encore, le règlement devrait aborder directement la difficulté organisationnelle des conseils de classes, conseils d'administration et réunions de parents d'élèves, plus particulièrement la question de la fermeture de l'établissement. D'autres collectivités franciliennes l'ont fait.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Vice Présidente, en l'expression de notre respectueuse considération.



Vincent CALLIES,
Président du SYNPER